

Rapport du comité quant à la diversité linguistique

Suivant le postulat S01.0, l'assemblée des délégué-e-s a décidé en mai 2023, lors de la 180^{ème} AD, de mandater le comité exécutif sur des potentielles mesures et adaptations quant à la diversité linguistique de l'union.

La mise en place du postulat demandait la direction de la moitié des Conseils de sections en anglais, ainsi qu'un jour de la retraite de l'union. De plus, à la veille de l'AD, les remarques et le feedback des sections ont été récolté lors du Conseil de sections du 25 octobre. Ce rapport, joint d'une proposition, souhaite regrouper les avis des sections ainsi que celui du comité quant à l'implémentation de mesures sur la diversité linguistique.

Feedback des sections

Lors du Conseil de sections du 25 octobre, le comité a récolté l'avis des sections sur les différentes mesures ayant été implémentées depuis l'AD du printemps 2023 comme le soulignait le postulat. Quelques trois voix se sont exprimées en faveur d'un passage vers l'anglais pour les Conseils de sections dans le futur. Les arguments avancés étaient notamment le temps important que les traductions prennent puisqu'elles ne sont pas simultanées ainsi que la promotion de l'inclusion d'étudiant-e-s internationaux. Cependant, il a été reconnu qu'une part non-négligeable de l'information se perdait lors de l'utilisation de l'anglais. Les voix pour une promotion du trilinguisme au sein de l'union étaient plus nombreuses en mentionnant notamment le travail en plus pour chacun et chacune de discuter de thématiques spécifiques et politiques en anglais. On peut noter également que l'utilisation de termes techniques dans la première langue de l'interlocuteur-riche a été fréquente lors des Conseils de sections déroulés en anglais, nécessitant ainsi une traduction supplémentaire. D'autres aspects, comme celui d'un niveau d'attention et de concentration plus élevé a été observé lorsque les discussions se déroulaient dans les langues nationales. Plusieurs solutions ont été proposées comme l'exploration d'outils techniques permettant une traduction plus simultanée ou encore la favorisation d'une présidence de séance francophone afin de compenser pour une forte présence germanophone.

Décision du comité

Le comité a évalué la mise en place de l'anglais comme langue de l'union lors de deux Conseil de sections. Il est clair que cette mesure a augmenté le temps de préparation des Conseils de sections pour les membres du comité afin de faire les ajustements nécessaires du changement de langue pour les membres du comité. De plus, le comité a remarqué que tous ses membres n'étaient pas, de manière égale, à l'aise avec l'anglais car du vocabulaire spécifique liés aux thématiques politiques que traitent l'UNES leur manquaient. Cette observation s'est également confirmée avec les membres des sections puisque bon nombre des représentant-e-s manquaient les termes techniques pour s'exprimer sans difficultés en anglais. Le comité

propose donc de ne pas soumettre de modification de règlements et statuts à l'AD qui instituerait un changement vers l'anglais comme langue de l'union. Toutefois, le comité s'engage à traduire les Conseils de sections à l'aide de moyens techniques pour favoriser la participation de tous et toutes les représentant-e-s des sections ainsi qu'à explorer d'autres moyens non-techniques pour favoriser une bonne compréhension et culture de discussion.
